





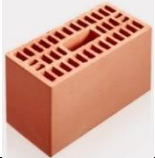






**Pourcentage de
poussière de quartz**

<p>Pierre Composite contenant de la silice → de 70% à 95%</p>	
<p>Grès calcaire → de 50% à 90%</p>	
<p>Grès (p.ex. pavés) → de 50% à 90%</p>	
<p>Pierre silico- calcaire → de 30% à 83%</p>	
<p>Brique mécanique (extérieur- parement) → de 40% à 70%</p>	
<p>Brique de béton → de 23% à 40%</p>	
<p>Carrelages → de 30% à 45%</p>	
<p>Béton, mortier → de 25% à 70%</p>	
<p>Brique (intérieur- parement) → Jusqu'à 30%</p>	
<p>Granite → de 20% à 30%</p>	
<p>Béton cellulaire → de 12% à 44%</p>	

1 Description

1.1 Silice ou dioxyde de silicium (SiO₂)

La **silice ou dioxyde de silicium**, se compose des éléments chimiques que sont la silice et l'oxygène.

La silice se présente sous trois formes: la silice cristalline, micro-cristalline et amorphe (non cristalline).

La silice cristalline existe sous plusieurs formes et est présente dans les roches, les pierres, le sable et l'argile (voir aperçu ci-contre). La forme la plus fréquente est le quartz. Par facilité, nous parlons de quartz.

Le quartz est l'une des substances les plus fréquentes sur terre. La forme la plus connue est le sable, qui est presque entièrement composé de quartz pur. Le **sable quartzueux** se compose quasi entièrement de grains de quartz; la teneur en quartz varie entre **97% et 99,8%**. Ce sable est utilisé pour réaliser du verre. La teneur en quartz du **sable de construction** est de **75% minimum**. La plupart des pierres naturelles, dont notamment beaucoup de matériaux de construction, contiennent du quartz. La teneur en quartz varie par type de pierre (naturelle) ou de matériau de construction composé. Le marbre est le matériau qui contient le moins de quartz: seulement 2%.



Nous qualifions les matériaux comme **contenant du quartz** s'ils se composent de **plus de 1,5% de quartz**. Nous disons qu'ils sont "**exempts de quartz**" s'ils contiennent **moins d'1% de quartz**.

1.2 Poussière de quartz

Le fraisage, le sciage, le forage et le polissage de matériaux pierreux provoquent un dégagement de **silice cristalline alvéolaire (respirable)** ou de poussière de quartz. C'est surtout lors de travaux dans des espaces intérieurs mal ventilés que la concentration en poussière de quartz peut être très élevée. La quantité de poussière de quartz qui se libère est également influencée par la composition et la nature du matériau.

La poussière de quartz est une poussière très fine, **invisible ou à peine visible**. Elle se compose de très petites particules de poussière insolubles qui pénètrent en profondeur dans les poumons en cas de protection insuffisante, endommageant ainsi le tissu pulmonaire et occasionnant l'essoufflement et un sentiment d'étouffement. La toux et des douleurs dans la poitrine constituent d'autres symptômes. Le cancer du poumon peut être une conséquence de l'exposition au quartz.

2 Risques: inventaire des problèmes avec la poussière de quartz

2.1 Composants

De nombreux matériaux de construction contiennent du quartz (voir aperçu sur la page précédente). Les matériaux qui contiennent le plus de quartz sont:

- **pierre naturelle**
 - grès, p. ex. grès de Baldegem
 - pavés en grès
 - pierre silicocalcaire naturelle (p.ex. utilisée dans des bâtiments historiques)
 - granite
- **blocs et briques préfabriqués:**
 - **pierres mécaniques:**
 - briques
 - blocs de béton
 - béton cellulaire
- pierre composite: la pierre composite qui ressemble à de la pierre naturelle et qui est utilisée pour des plans de travail dans des cuisines et pour des lavabos dans des salles de bain.
- **béton prêt à l'emploi**

Pour le consommateur moyen, la pierre composite présente assez bien d'avantages par rapport à la pierre naturelle. Elle est non seulement dure et résistante à l'impact mais elle est également plus facile à entretenir et un peu moins coûteuse.

2.2 Métiers de la construction

La quasi-totalité des intervenants dans la construction sont confrontés à la poussière: les travaux de construction occasionnent inévitablement un dégagement de poussière. Non seulement les travailleurs occupés avec des matériaux contenant du quartz mais aussi leur entourage immédiat peuvent être exposés à la poussière de quartz. Certains **groupes de métiers** sont confrontés chaque jour à la poussière de quartz, notamment les:

- paveurs (poseurs de pavés, bordures) et les asphaltteurs
- maçons
- cloisonneurs et plafonneurs
- carreleurs et les dalleurs
- poseurs de cuisine et de salles de bains
- personnes qui travaillent la pierre naturelle et la pierre composite
- ...

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.

2.3 Activités

Quantité de poussière de quartz dans l'air lors de diverses manipulations de matériaux pierreux:

Activité	Quantité de poussière de quartz dans l'air
Sciage	Jusqu'à environ 15 mg/m ³ => 150 fois de trop!
Réaliser des tranchées	Jusqu'à environ 15 mg/m ³ => 150 fois de trop!
Raboter	Jusqu'à environ 15 mg/m ³ => 150 fois de trop!
Poncer/meuler	Jusqu'à environ 15 mg/m ³ => 150 fois de trop!
Forer	Jusqu'à environ 2,5 mg/m ³ => 25 fois de trop!
Balayer	Jusqu'à environ 1 mg/m ³ => 10 fois de trop!

Tableau 1: quantité de poussière de quartz par activité

Exemple: pierre composite

Pierre composite	Poussière de quartz
Meulage à sec	44,37 mg/m ³ *
Meulage à l'eau	2,87 mg/m ³ *
Meulage à l'eau + aspiration locale	0,33 mg/m ³ *
* C'est encore supérieur à la valeur limite: <ul style="list-style-type: none">■ Ces activités ne peuvent pas être effectuées 8 heures d'affilée.■ Une protection respiratoire supplémentaire est nécessaire.	

Tableau 2: quantité de poussière de quartz produite lors du travail de la pierre composite

2.4 Effets du quartz sur la santé

- **Irritation des voies respiratoires:** l'inhalation de poussière de quartz peut entraîner un essoufflement, qui engendre à son tour des irritations des voies respiratoires.
- **Affections pulmonaires:** l'inhalation de poussière de quartz peut provoquer la pneumoconiose ou **silicose**, une maladie incurable qui réduit l'élasticité du tissu pulmonaire. Les efforts vont alors de pair avec l'essoufflement et un sentiment d'étouffement. La toux et des douleurs dans la poitrine constituent d'autres symptômes. Ce dommage est irréparable.
- **Cancer:** la poussière de quartz est cancérogène. De plus, l'exposition à cette poussière réduit bien l'élasticité du tissu pulmonaire. Par conséquent, d'autres substances nocives susceptibles de provoquer un cancer (p.ex. le goudron dans la fumée de tabac) sont éliminées moins facilement des poumons.

Silicose liée à l'usage de pierre composite

Face aux nombreux avantages de la pierre composite, il y a les risques pour la santé pour les travailleurs qui doivent scier, découper, polir, le matériau. La pierre composite contient en effet une teneur élevée en quartz. Suite à l'augmentation de l'utilisation de la pierre composite dans les cuisines et salles de bains, l'on constate à l'étranger* une augmentation de la silicose chez les travailleurs qui façonnent la pierre composite. La silicose semble se développer plus rapidement chez les travailleurs occupés avec de la pierre composite que ce que l'on a constaté jusqu'à présent, par exemple chez les mineurs.

* En Espagne et en Italie surtout, il y a des producteurs importants de pierre composite et une augmentation a été constatée. En Australie également, une augmentation a été constatée via un screening proactif; entretemps, une interdiction générale de meuler à sec la pierre composite est d'application. Une campagne nationale de conscientisation a en outre été menée en télévision.

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.

Dans notre pays également, des cas de silicose ont déjà été constatés chez des travailleurs d'entreprises qui travaillent la pierre composite.

3 Réglementation relative à la poussière de quartz

3.1 Réglementation relative à l'exposition à des substances cancérigènes ou mutagènes

* **Directive (UE) 2017/2398** modifiant la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Conformément à la **directive (UE) 2017/2398** du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 modifiant la directive 2004/37/CE*, il existe suffisamment de preuves scientifiques selon lesquelles la poussière de silice cristalline respirable est cancérigène (carcinogène). C'est pourquoi les activités pour lesquelles il peut être question d'exposition à une poussière de silice cristalline respirable, générée par un procédé de travail, sont reprises en annexe I de la directive 2004/37/CE.

C'est la raison pour laquelle le titre 2 'Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques' du livre VI du code du bien-être au travail, va être adapté. **La silice cristalline respirable (alvéolaire)** ne sera plus reprise à l'annexe VI.2-3 du code, mais à **l'annexe VI.2-2 du code**. Cette annexe contient une liste de **procédés au cours desquels une substance ou un mélange se dégage qui est considéré comme cancérigène selon ce titre** (voir art. VI.2-2.-§1.3° du code).

3.2 Valeurs limites pour l'exposition professionnelle

L'employeur doit veiller à ce que **l'exposition à la poussière nocive**, telle que la poussière de quartz, **reste inférieure à une quantité fixée**. Des valeurs limites (calculées sur une durée de 8 heures) sont définies à cette fin dans la loi.

- Pour la poussière de quartz, cette valeur limite s'élève à 0,100 mg/m³.
- Elle est de 0,05 mg/m³ pour la cristobalite.

Dans la directive (UE) 2017/2398, cette valeur limite est également restée à 0,100 mg/m³. Au niveau européen, il est question de réduire cette valeur limite à 0,075 mg/m³ pour la poussière de quartz. Actuellement, cette valeur limite s'élève à 0,075 mg/m³ aux Pays-Bas tandis qu'en France, tout comme chez nous, elle s'élève à 0,100 mg/m³.

Les **valeurs limites** sont fixées proportionnellement à une **période de référence** définie. Sauf mention contraire, cette période s'élève à huit heures. Lorsque la durée de travail est inférieure à huit heures, cette durée devient la période de référence. Pour certains agents, une période de référence de 15 minutes peut être définie en cas d'exposition de courte durée. Dans ce cas, la valeur limite est qualifiée de "valeur de courte durée".

Lorsqu'une valeur de courte durée est constatée, les expositions à une valeur numérique supérieure à la valeur limite mesurée pendant huit heures ne peuvent se produire que quatre fois par jour, à chaque fois pour une période de quinze minutes maximum. Soixante minutes au moins doivent s'écouler entre ces périodes d'exposition accrue.

Pour certains agents, des valeurs limites peuvent être déterminées avec une période de référence dont la durée diffère de celle susmentionnée.

Ces périodes de référence sont mentionnées de manière explicite à l'annexe VI.1-1 du titre 1 'Agents chimiques' du livre VI du code du bien-être au travail. Pour les mesurages de contrôle, l'on fait dans ce cas référence à la concentration mesurée au cours de cette période de référence.

La cristobalite est une forme de quartz (SiO₂) qui apparaît en traitant, par un procédé thermique, des grains de quartz sélectionnés et traités (au-delà de 1.450°). Il s'agit d'un silicate avec une structure cristalline qui diffère de celle du quartz.

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.

Lorsque les travailleurs sont exposés selon un schéma qui dévie clairement du schéma normal (comme une journée de travail de plus de 8 heures, une semaine de travail de plus de 40 heures ou une semaine de travail de plus de 5 jours), le conseiller en prévention-médecin du travail formule une proposition motivée pour la valeur limite à utiliser dans ce cas. Cette proposition est soumise pour avis au Comité pour la prévention et la protection au travail de l'entreprise concernée et communiquée à la direction régionale Contrôle du bien-être au travail.

3.3 Obligations de l'employeur pour toutes les activités avec une exposition possible à des agents cancérigènes

- Conformément à l'article VI.2-3, l'employeur doit effectuer une analyse des risques comprenant:
 - la nature, la mesure et la durée de l'exposition
 - les manières de l'exposition
 - les conséquences pour la santé de groupes à risques vulnérables
- L'analyse des risques est répétée au moins une fois par an.
- Les rapports et les éléments qui ont servi pour cette analyse des risques sont mis par l'employeur à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance.
- Lorsque l'analyse des risques montre qu'il existe un risque pour la sécurité et la santé des travailleurs, l'employeur doit prendre un certain nombre de mesures de prévention. Celles-ci sont énumérées à l'art. VI.2-4 à 15 inclus.
- Des mesures de prévention techniques consistent entre autres à:
 - utiliser un produit alternatif
 - traiter des produits contenant de l'amiante dans un système fermé
 - utiliser des équipements de protection collective (traitement humide de matériaux de construction contenant de l'amiante, aspiration, ...)
 - limiter le nombre de personnes exposées
 - prévoir des mesures de protection individuelle adéquates
 - baliser la zone de danger conformément aux exigences du titre 6 'Signalisation de sécurité et de santé' du livre III du code
- Il existe par ailleurs des exigences spécifiques concernant l'hygiène et les équipements sociaux.
- Les travailleurs doivent recevoir une formation adaptée. Il est pour cela possible d'utiliser la fiche toolbox 2003 - 'Poussière de quartz: comment limiter l'exposition ?'.
- Les travailleurs doivent recevoir une surveillance de la santé adéquate.

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.

4 Mesures de prévention

Comme les travaux provoquant un dégagement de silice cristalline alvéolaire sont classifiés comme des procédés libérant des agents cancérigènes, il n'est **plus autorisé** d'exercer ces activités comme mentionné dans le tableau 1.

Il s'agit par exemple de la **découpe à sec**, du **fraisage à sec**, du **sciage à sec**, mais également du **balayage à sec de poussière de construction avec une brosse**.

Pour ce type d'activités, des mesures de prévention doivent être prises.

4.1 Hiérarchie des mesures de prévention

L'utilisation de matériaux contenant du quartz est très fréquente dans la construction. Le seuil de la valeur limite d'exposition est en outre très bas et est vite dépassé. De nombreuses méthodes de traitement provoquent par ailleurs un dégagement de poussière. Il existe de nombreuses mesures pour limiter l'exposition à la poussière de quartz.

■ Mesures organisationnelles

En premier lieu, le dégagement et la dispersion de la poussière de quartz peuvent être limités. Cela est possible en utilisant un autre matériau, en commandant des formats adaptés, ... Il est également possible d'opter pour une autre méthode de travail qui provoque un dégagement moins important de poussière (voir ci-après).

■ Mesures collectives

- Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter le dégagement et la dispersion de la poussière de quartz:
 - il y a lieu d'utiliser de l'outillage avec un dispositif d'aspiration et/ou avec adduction d'eau; le dispositif d'aspiration doit bien adhérer à la surface de travail.
 - il doit y avoir une ventilation suffisante et l'espace de travail doit être soigneusement et régulièrement nettoyé.
- Lorsque les mesures précédentes ne donnent pas l'effet escompté, le nombre de travailleurs exposés et la durée d'exposition doivent être limités (voir également mesures organisationnelles)

■ Équipements de protection individuelle

En dernier lieu, si les mesures susmentionnées ne donnent pas un résultat suffisant, des équipements de protection individuelle doivent être mis à la disposition des travailleurs:

Dans les chapitres ci-dessous, les différentes mesures sont abordées plus en détails.

4.2 Mesures organisationnelles

4.2.1 Phase de projet

La **principale mesure organisationnelle** consiste à limiter la quantité de poussière de quartz durant la phase de projet. Quelques conseils:

- Utilisez de préférence des matériaux qui contiennent peu de quartz.
- Faites livrer un maximum de matériaux sur mesure (demi-briques, briques avec ouvertures pour tuyaux) pour devoir scier le moins possible.
- Faites réaliser les éléments sur mesure (p.ex. demi-briques) en usine.
- Optez pour d'autres méthodes de travail qui dégagent moins de poussière comme par exemple découper des blocs, des tuiles plutôt que de les scier.

4.2.2 Phase de construction

Monter la scieuse de manière telle que les autres travailleurs ne ressentent aucune gêne est de loin la mesure de prévention la plus utilisée et un exemple de mesure organisationnelle.

Quelques exemples d'autres mesures:

- Veillez à la propreté du lieu de travail. Éliminez directement l'eau de refroidissement et les débris contenant du quartz pour éviter qu'ils ne sèchent et ne se répandent à nouveau dans l'air. Utilisez pour cela un aspirateur industriel. Un balai ou de l'air comprimé dispersent en effet à nouveau la poussière.
- Veillez à ce qu'il y ait une bonne ventilation en ouvrant les portes et les fenêtres.
- Veillez à mettre en place une rotation des tâches afin de pouvoir réduire l'exposition à la poussière par personne.
- Essayez autant que possible d'effectuer les travaux occasionnant un dégagement de poussière dans un espace séparé pour ne pas incommoder les autres personnes.

4.3 Mesures collectives

Il existe **deux types possibles d'équipements de protection collective**: les matériaux peuvent d'une part être **sciés à l'eau** et une installation d'**aspiration de la poussière** peut d'autre part être utilisée.

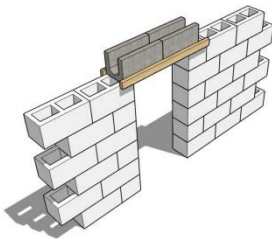
Ces deux possibilités présentent leurs avantages mais aussi leurs limites d'utilisation.

Le sciage à l'eau de matériaux contenant du quartz n'est pas toujours possible. L'utilisation combinée de matériaux humides et secs peut occasionner des fissures lors du séchage de la construction. L'utilisation de scieuses avec adduction d'eau requiert par ailleurs un entretien plus important que les machines pour un sciage à sec. En effet, la poussière libérée se dépose dans l'eau et bouche ainsi rapidement l'évacuation de l'eau. Certains employeurs et travailleurs soulignent par ailleurs le risque de légionellose possible lors du sciage à l'eau de matériaux durant les journées chaudes d'été (températures supérieures à 25 °C). Il faut toutefois préciser d'emblée que le risque de légionellose est très limité dans pareil cas.

Une installation d'aspiration de la poussière est facile à utiliser sur les machines portatives comme une meuleuse d'angle mais elle est beaucoup plus difficile à installer sur des plus grosses machines. Une des causes principales est que la

Limitation de la poussière de quartz durant le processus de construction grâce à une conception judicieuse:

- Configuration
- Choix des matériaux et des modes d'exécution, description dans le cahier des charges
- Travail sur mesure et détails de finition



Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.

vitesse d'aspiration diminue à mesure que la distance jusqu'à l'ouverture d'aspiration augmente.



Protégez-vous!

Respiration

* Protection respiratoire avec filtre FFP3

* Combiné avec un dispositif d'aspiration ou une adduction d'eau, un masque FFP3 est aussi nécessaire

Ouïe

• Otoplastiques



4.3.1 Méthode de travail sans production ou avec faible production de poussière

- Sciez les pierres à l'eau: c'est souvent la seule solution pour les machines volumineuses installées à demeure; il existe en effet très peu de machines de ce type pourvues d'un dispositif d'aspiration de la poussière sur le marché.
- Utilisez de l'outillage avec le bon dispositif d'aspiration pour que celui-ci adhère bien au plan de travail.
 - Ne retirez pas les accessoires pour l'évacuation de la poussière de la machine, même s'ils gênent le travail!
- Découpez les blocs en pierre silicocalcaire plutôt que de les scier. Le dégagement de poussière de quartz est alors moins important, voire inexistant.
- Veillez à ce qu'il y ait une ventilation suffisante et à ce que l'espace de travail soit nettoyé régulièrement et en profondeur.
- Essayez autant que possible d'effectuer les travaux occasionnant un dégagement de poussière dans un espace séparé pour ne pas incommoder les autres personnes.

4.4 Équipements de protection individuelle

Des **analyses des résultats de mesurage** ont démontré que l'utilisation des équipements de protection collective (aspiration, sciage à l'eau) **ne suffit pas toujours** lors du sciage des matériaux contenant du quartz. La plupart du temps, des **équipements de protection individuelle respiratoire** restent **nécessaires**, certainement pour la pierre composite (voir également point 2.3 Activité).

Portez de préférence un **masque anti-poussière avec un filtre FFP3**, même si un dispositif d'aspiration est en place. Vérifiez régulièrement que le filtre ne soit pas endommagé ou que la date d'expiration ne soit pas dépassée. Remplacez le filtre aussi souvent que le fournisseur le conseille. Un masque anti-poussière avec deux filtres facilite quelque peu la respiration.

Vérifiez que le bord en caoutchouc du masque épouse bien votre visage. Comme certaines personnes souffrent d'irritation cutanée due au contact avec le caoutchouc, il existe également des masques anti-poussière avec un bord en matière synthétique. Conservez les filtres dans un espace exempt de poussière.

Pour les travailleurs qui **manipulent la silice broyée**, les **combinaisons** doivent être fabriquées avec un **tissu finement tissé** pour éviter que la poussière ne soit absorbée.

Les **autres risques** ne peuvent enfin pas être perdus de vue. Si vous vous trouvez plusieurs heures d'affilée à proximité d'une machine en rotation, vous pouvez facilement encourir des problèmes d'audition. Utilisez toujours par conséquent une protection auditive. Une ouïe endommagée ne peut en effet plus être soignée.

Dans le cas du sciage à l'eau, le niveau sonore produit par la machine augmente encore en raison de la pompe pour la circulation de l'eau ou du dispositif d'aspiration. Le port d'une **protection auditive** adaptée est dès lors nécessaire. Optez de préférence pour des 'otoplastiques'; il s'agit de bouchons en matière synthétique ou en caoutchouc réalisés sur mesure qui étouffent le bruit nuisible. L'avantage de les utiliser est que vous pouvez continuer à bien entendre vos collègues.

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.

Soyez également attentif aux risques résiduels. La poussière de quartz reste présente après le sciage. N'enlevez de ce fait votre masque anti-poussière que lorsque vous avez quitté le lieu de travail.

4.5 Hygiène

Les équipements sociaux doivent être conformes à la convention collective de travail "Humanisation du travail" du 10 mars 2016 (entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016)

- Une attention suffisante doit être accordée à l'hygiène (alimentaire).
- Prévoyez des équipements sociaux adaptés. Les travailleurs doivent pouvoir manger et boire dans un espace qui est séparé du vestiaire.
- Lavez-vous les mains avant le repas avec un produit biodégradable sans composants volatils. Prenez une douche après le travail.
- Si nécessaire, les travailleurs doivent d'abord ôter leur vêtements sales avant d'entrer dans la salle à manger.
- Les travailleurs ne doivent **pas emmener leurs vêtements sales chez eux** si ceux-ci sont salis par des **substances nocives**. Conformément à la CCT du 14 mai 2019, les vêtements doivent être nettoyés par l'employeur. Une analyse des risques doit être réalisée à cette fin.
- Si l'analyse des risques montre que les vêtements de travail doivent être nettoyés par l'entreprise, il faut convenir d'une périodicité pour le nettoyage des vêtements de travail selon:
 - le taux de salissure du travail
 - le type de vêtement (un pantalon doit être nettoyé plus souvent qu'une veste)

4.6 Surveillance de la santé

En cas d'exposition (possible) à la poussière de quartz, un examen radiographique annuel du thorax doit être effectué.

4.7 Formation

L'employeur donne aux travailleurs et aux membres du Comité pour la prévention et la protection au travail, une formation adaptée qui accorde de l'attention:

- aux risques possibles pour la santé, y compris les risques supplémentaires liés au fait de fumer
- aux mesures de prévention pour prévenir l'exposition
- aux prescriptions hygiéniques
- au port et à l'utilisation d'EPI et de vêtements de protection
- aux mesures à prendre en cas d'incidents et de prévention de ceux-ci

La fiche toolbox 2003 'Poussière de quartz: comment limiter l'exposition?' traite ces cinq sujets. Cette fiche peut être utilisée comme fil conducteur et document d'information pour former les travailleurs sur les risques liés à la poussière de quartz.

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.

Région flamande

Depuis le 1er janvier 2017, les entrepreneurs sont tenus de maintenir à un niveau aussi bas que possible les émissions de poussière lors de travaux de construction, de démolition et d'infrastructure. Il s'agit d'une conséquence d'une décision du gouvernement flamand modifiant divers arrêtés en matière d'environnement, approuvée le 18 mars 2016.

L'objectif de ces nouvelles conditions environnementales est de réduire le dégagement de poussières fines et de limiter les nuisances pour les riverains. La législation s'applique à tous les travaux de construction, de démolition et d'infrastructure qui sont effectués en plein air par un entrepreneur et dont la durée est supérieure à un jour. Les activités effectuées par un particulier ne relèvent pas de ce champ d'application.

[VLAREM 2 - Chapitre 6.12. Gestion des émissions de poussière lors des travaux de construction, de démolition et d'infrastructure](#)

4.8 Mesures environnementales en Flandre

L'aspiration de la poussière et l'humidification à hauteur de l'équipement sont des mesures qui doivent essentiellement protéger les travailleurs. Compte tenu des **exigences environnementales** devenues plus sévères, des mesures doivent toutefois être prises pour **éviter les émissions de poussière dans l'environnement**.

Quelques mesures pour éviter l'émission de poussière dans l'air sont:

- protection avec des toiles ou des bâches
- brumisation de l'endroit où les travaux sont effectués.
- brumisation et humidification lors de travaux de démolition qui sont effectués dans des conditions climatiques sèches ou venteuses avec une dispersion de poussière observable à l'œil nu.
- entretien et contrôle des installations et remplacement à temps des filtres anti-poussière.
- introduction de limites de vitesse sur des chantiers de construction, variant de 20 km/h à 40 km/h, en fonction du lieu et du poids brut du véhicule.

[Cliquez ici](#) pour de plus amples informations sur la réglementation à ce sujet.

5 Références et documentation utile

- [Constructiv dossier 120 'Les risques liés à la poussière de quartz'](#)
 - Il reprend une check-list sur la poussière de quartz ainsi qu'un tableau avec des mesures de prévention pour les tâches générales du secteur de la construction. Des mesures de prévention spécifiques y sont par ailleurs reprises pour un certain nombre de métiers.
- [Fiches d'instructions quartz](#)
 - Les fiches d'instructions élaborées par Constructiv constituent un complément aux fiches d'instructions développées par NEPSI. Constructiv a développé douze nouvelles fiches qui mettent essentiellement l'accent sur des bonnes pratiques dans le secteur de la construction. Il s'agit d'une part de fiches d'instructions générales qui peuvent être utilisées sur tous les chantiers et d'autre part de fiches d'instructions contenant des exemples de bonnes pratiques qui s'appliquent à des situations spécifiques de travail dans la construction.
- [Check-lists - Nettoyage et entretien des vêtements de travail](#)
- [Fiche toolbox 2003 - 'Poussière de quartz: comment limiter l'exposition?'](#)
- [Guide pour l'inspection du travail concernant l'exposition à la silice cristalline alvéolaire sur les sites de construction](#)
- [Gestion des émissions de poussière lors des travaux de construction, de démolition et d'infrastructure en Flandre](#)
 - VLAREM 2 - Partie 6 'Conditions environnementales pour les installations non classifiées' - chapitre 6.12 'Gestion des émissions de poussière lors des travaux de construction, de démolition et d'infrastructure'

Constructiv vise toujours la fiabilité des informations publiées, compte tenu de l'état actuel de la réglementation et de la technique. L'organisation ne peut toutefois pas être tenue responsable des informations publiées. Les conseils donnés dans cette fiche de prévention ne dispensent pas le lecteur de l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. La reproduction de textes et illustrations est autorisée moyennant l'autorisation expresse de l'éditeur et la mention explicite de la provenance.